

Contravention à la volée

Par **Verojb**, le **02/08/2020** à **12:43**

Reçu une contravention pour franchissement de ligne blanche.

Le lieu indiqué D17, est-il suffisant ou puis-je contester pour imprécision ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **02/08/2020** à **14:58**

Bonjour

[quote]

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

[/quote]

Certaines erreurs sont parfois considérées par les juges comme simplement matérielles et ne suffisent pas à remettre en cause la validité d'un PV.

Si vous avez reçu un AVIS de contravention, rien ne prouve qu'il y ait erreur sur le PV lui-même cependant [**LIRE ICI**](#)

Par **janus2fr**, le **02/08/2020** à **21:25**

Bonjour,

Il n'y a vraiment que "D17" d'indiqué ?